

Liste des plans d'eau - Fédération de pêche de Maine-et-Loire

Commune	Plan d'eau	AAPPMA	Informations
Angers	Etang Saint Nicolas	Ville d'Angers	Pêche des carnassiers en no-kill.
Beaulieu sur Layon	Plan d'eau communal	Les Cachalots de l'Hyrôme...	
Beaupréau	La Loge	La Gaule Belloprataine	
Bouchemaine	Etang du Boulet	L'Ablette Angevine	Pêche du black-bass en no-kill. Un carnassier (sandre ou brochet) par pêcheur et par jour.
Bouzillé	Boire Sainte Catherine	La Gaule Ingrandaise	
Champ sur Layon	Plan d'eau communal	Les Cachalots de l'Hyrôme...	
Champigné	Etang de la Tannerie	Les Brochets de la Sarthe	Pêche du black-bass en no-kill.
Champigné	Tannerie	Les Brochets de la Sarthe	
Champtocé sur Loire	Boire de Champtocé	La Gaule Ingrandaise	
Champtocé sur Loire	Le Pré du Marais	La Gaule Ingrandaise	Une seule canne autorisée. Pêche interdite aux vifs et aux leurres.
Chanteloup les Bois	Péronne	Les Crocodiles de la Moine	
Chazé sur Argos	Thibeauderie	Les Gardons de l'Oudon	
Chemillé	Coulvée	Les Cachalots de l'Hyrôme	Etang classé en première catégorie. 2 cannes autorisées au maximum.
Cholet	Ribou	Les Crocodiles de la Moine	
Cholet	Etang du Bois Régnier	Les Crocodiles de la Moine	
Cholet	Les Noues	Les Crocodiles de la Moine	
Cholet	La Godinière	Les Crocodiles de la Moine	Pêche du black-bass en no-kill.
Combrée	Plan d'eau communal	Les Gardons de l'Oudon	
Denée	Etang de la Grande Vallée	La Perche Trélazéenne	
Drain	Boires de Drain	Les Amis de la Rompure	
Durtal	Chambiers	Fédération 49	Pêche du black-bass en no-kill.
Ecouflant	Etang de la Charonnière	L'Ablette Angevine	Pêche des carnassiers (brochet, sandre, perche et black-bass) en no-kill.
Gennes	Joreau	Les Fervents de la Gaule	Pêche en no-kill. Pêche de la carpe de nuit autorisée à 3 cannes.
Hostellerie de Flée	Plan d'eau communal	Les Gardons de l'Oudon	
Jallais	Montatais	Les Vandoises de l'Evre	
Jallais – La Jubaudière	La Coudraie	Les Vandoises de l'Evre	
La Poitevineière	Plan d'eau communal	Les Vandoises de l'Evre	
La Renaudière	Les Petites Landes	La Gaule Belloprataine	Une seule canne autorisée. Pêche interdite aux vifs et aux leurres.
La Tessoualle	Verdon	La Gaule Tessouallaise	
Le Guédeniau	Plan d'eau communal	Les Pêcheurs du Lathan	
Le Mesnil en Vallée	Boire de la Grande Fosse	Le Scion Florentais	
Maulévrier	La Fromentinière	La Perche Maulévraise	
May-sur-Evre	La Sablière	Les Cormorans de l'Evre	
Montjean sur Loire	Etang du stade	L'Ablette Montjeannaise	
Montreuil sur Loir	Etang des Bretonnières	Aux Pêcheurs d'Angers Loir	
Mouliherne	La Louisière	Les Pêcheurs du Lathan	
Passavant sur Layon	Plan d'eau communal	La Gaule Nueillaise	
Pouancé	Etang de Saint Aubin	Les Pêcheurs des Etangs	
Pouancé	Etang de Pouancé	Les Pêcheurs des Etangs	
Rillé	Lac des Mousseaux	Commune de Rillé	
Saint André de la Marche	Plan d'eau communal	L'Amicale des Pêcheurs de la Moine	
Saint Lambert du Lattay	La Coudraye	Les Cachalots de l'Hyrôme...	Etang classé en première catégorie. 2 cannes autorisées au maximum.
Saint Sylvain d'Anjou	Etangs du Parc André Deslibes	Aux Pêcheurs Angers Loir	Pêche en no-kill sur 2 des 3 étangs (black-bass et carpodrome). Pêche traditionnelle sur le 3ème étang.
Seiches sur Le Loir	Boudré	Les Pêcheurs du Loir	
Tiercé	Les Tardivières	Les Brochets de la Sarthe	
Trélazé	Le Vissoir	La Perche Trélazéenne	
Trélazé	Le Pont de biais	La Perche Trélazéenne	
Valanjou	Plaisance	Les Cachalots de l'Hyrôme...	
Valanjou	Château	Les Cachalots de l'Hyrôme...	
Vauchrétien	Les Courtilliers	La Perche Trélazéenne	
Vihiers	Etang du Lys	La Carpe Vihieroise	